

Tous dans le même panier

À compter du 1^{er} janvier 2023 dans votre commune, vous pourrez déposer **tous vos emballages et tous vos papiers sans exception dans le bac jaune !**

Parce que le tri est l'affaire de tous, il est de notre responsabilité collective de jeter moins et de trier plus pour améliorer le recyclage.

De nouveaux déchets peuvent désormais se déposer dans le bac jaune, le tri est plus large et surtout, plus simple !

À vos marques, prêts, triez !

LE TRI
PLUS
SIMPLE !

Comment ?

Pour vous, le geste de tri devient plus simple :
C'est un emballage ou un papier ? Il se trie !
Seules quatre consignes sont à respecter :



Madame, Monsieur,
À partir du 1er Janvier 2023, le tri deviendra plus facile pour les habitants de Syclum. En effet, les consignes seront simplifiées et vous pourrez désormais déposer tous les emballages et tous les papiers dans le bac jaune.

Finis les doutes ! Les pots de yaourt, crème, barquettes, tubes de dentifrice, les films plastiques, emballages de charcuterie ... vont désormais aussi dans le bac jaune.

À compter de cette date, une seule question à se poser : mon déchet est-il un emballage ou un papier ?

- Oui, je le mets dans le bac jaune,
- Non, je le mets dans mon bac à ordures ménagères.

Pour vous aider et vous préciser ces nouvelles consignes de tri, vous trouverez joint à ce courrier un mémotri. Les emballages en verre (pots, bouteilles, flacons) sont quant à eux, toujours à déposer dans les colonnes déjà implantées. Les gros cartons pourront être déposés dans les colonnes spécifiques qui sont en cours de déploiement dans chaque commune.

Les colonnes de tri, qu'elles soient bleues ou jaunes recevront ces emballages et papiers en mélange.

Second changement : les élus ont validé une modification progressive jusqu'en 2025 des modes de collecte, afin d'adapter le service à la typologie de l'habitat :

Dans les zones d'habitat dense ou dans les secteurs déjà équipés, la collecte en apport volontaire de tous les déchets sera privilégiée ; Dans les zones d'habitat pavillonnaire, mise en place d'une collecte en porte à porte des emballages en mélange avec les papiers, en alternance avec la collectes des ordures ménagères.

Ces évolutions vous permettront de devenir acteur de la gestion de vos déchets. En appliquant ces nouveaux gestes vous favoriserez la performance environnementale, l'économie de matières premières et la maîtrise des coûts sur notre territoire.



FRÉDÉRIC GONZALEZ
Président de SYCLUM

Syclum reste à votre entière disposition pour tout complément d'information
04 74 80 10 14 – contact@syclum.fr.

Pour connaître plus en détail les nouvelles consignes de tri, découvrez dans ce courrier un mémotri actualisé ou consultez le site

www.syclum.fr

Nous comptons sur votre mobilisation,
essentielle à la progression du recyclage.

Engageons-nous, trions plus !